

## Comment annuler une facture réglée par un avoir ?

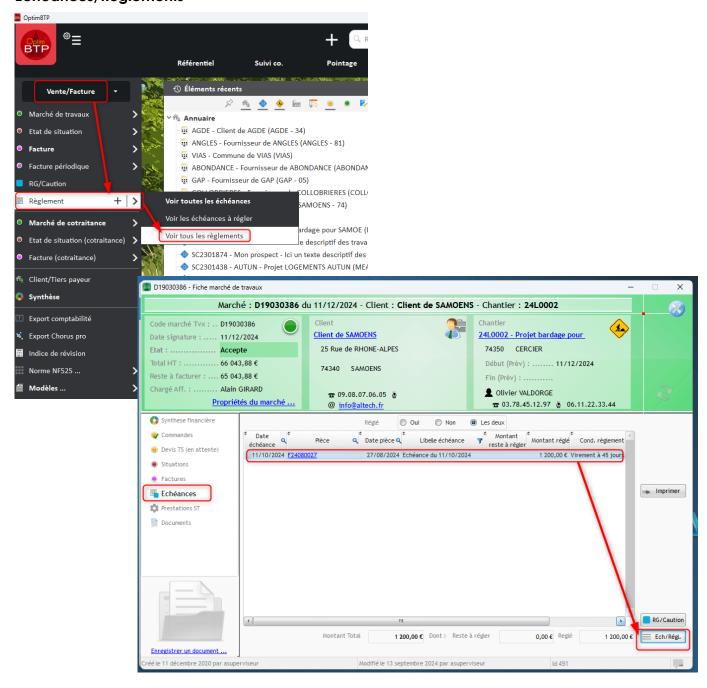
## Contexte:

Dans le logiciel de gestion BTP Optim'BTP, si un marché sur lequel une 1 ere facture a été saisie et réglée, doit faire l'objet d'un avoir car le client a annulé le projet, il faut dans un premier temps annuler le règlement.

## Annulation de règlement :

La première étape est d'annuler le règlement de la facture pour pouvoir lui associer un avoir par la suite.

Pour accéder à la liste des règlements vous avez plusieurs possibilités soit en passant par le module « Vente/Facture » - onglet « Règlement », soit en passant par le marché Echéances/Règlements

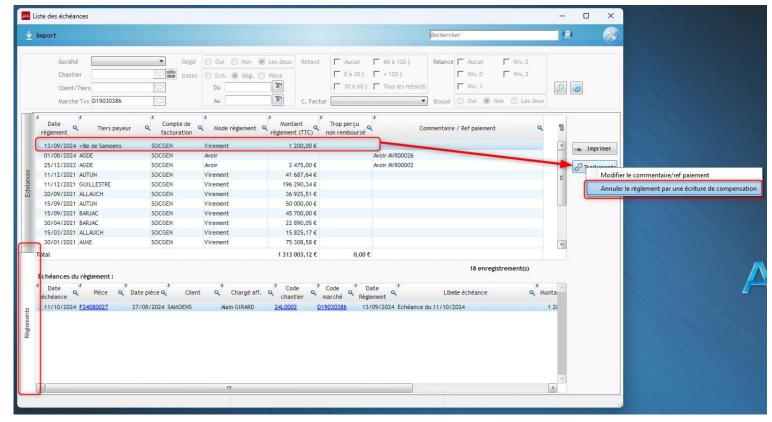


## Optim'BTP

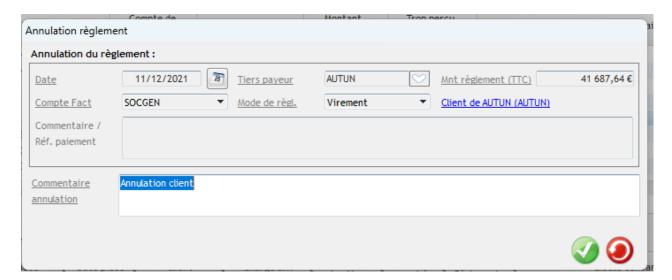
Sur la liste des échéances réglées, il faut sélectionner la facture réglée dans la partie **Échéance** ou par un filtre.

Puis, aller sur l'onglet vertical Règlements et sélectionner la ligne

Enfin, dans le menu Traitement - Annuler le règlement par une écriture de compensation.



La boite de dialogue s'ouvre afin de mettre un <u>commentaire obligatoire</u> pour justifier l'annulation suivant la norme NF 525 (TVA)



La facture n'est plus réglée, l'avoir peut être fait.

